

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 27 novembre 2013

Point 1

Délibération n°2013-26 portant approbation de l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2013.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 27 novembre 2013 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les réserves suivantes :

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI

Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

27 NOV. 2013



Personne à contacter :	Olivier LAROUSSINIE olivier.laroussinie@aires-marines.fr
Date :	28 octobre 2013
Objet :	Conseil d'administration du 27 novembre 2013 Point n°1 Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour du conseil d'administration du 27 novembre 2013
2. Approbation du procès verbal du conseil d'administration du 10 juillet 2013
3. Point d'information sur le projet de Loi cadre sur la biodiversité
4. Approbation du programme de travail 2014
5. Approbation de l'organigramme 2014
6. Approbation du budget primitif 2014
7. Approbation de l'acceptation de la gestion directe du sanctuaire AGOA par l'Agence et de l'installation de son comité de pilotage
8. Approbation du rapport d'activité 2012 du parc naturel marin du golfe du Lion
9. Approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale
10. Approbation du règlement intérieur du conseil de gestion du parc naturel marin des Glorieuses
11. Approbation d'une délégation au directeur pour accepter les non-valeurs présentées par l'agent comptable

Questions diverses :

- Point sur les conclusions d'IMPAC3
- Point sur les projets de parcs naturels marins